



**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2024

Jeudi 20 juin 2024 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 14 juin 2024

Présents (21) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Alain ROGER-
Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa TOURNIER - André THIMJO- Rémi
KLEIN-Jean-Pierre MORIN (arrivée à 19h30-participe au vote à partir de DEL2024-117)-
Aurélie LE NAVENAN-Maurice SADZOT-Anne-Marie FONTAINE-Véronique VIZET-Ludovic
PICHON-Bruno VALENTIN-Renée TRACHEZ-GICQUEL-
Fabrice PAPET -Fabrice DUGERDIL- Patrice ATRUZ- Jacques SARTELET

Absents représentés (10) :

- Belgin CETIN donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Annette BORDON donne pouvoir à Renée TRACHEZ-GICQUEL
- Jean-Yves DEMELUN donne pouvoir à André THIMJO
- Céline SICOLI donne pouvoir à Christèle REBET
- Gaël ARMAND donne pouvoir à Maurice SADZOT
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Véronique VIZET
- Taouffig DOUS donne pouvoir à Alain ROGER
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Ludwig BIANCHIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (1) Patrick AMADEI

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h15, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(02) DEL2024-115	Objet	Subvention d'équipement complémentaire au budget de Plaine-Joux – Création d'un télésiège
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 32
Présents : 20
Votants : 30

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Subvention d'équipement complémentaire au budget de Plaine-Joux-création d'un télésiège

VU les délibérations DEL2022-010 du 27/01/2022 et DEL2023-126 du 29/06/2023 portant sur les subventions d'équipement au budget de Plaine-Joux pour la création d'un télésiège ;

CONSIDERANT l'augmentation des coûts liés à des travaux supplémentaires et à l'arrêt du chantier à l'automne 2023 et le non report de crédits en restes à réaliser prévus au budget 2023 ;

Il convient de verser une subvention d'équipement complémentaire au budget de Plaine-Joux pour la création d'un télésiège d'un montant de 316 164 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE moins 2 abstentions (F. DUGERDIL-P. ATRUZ)** :

- ✓ **APPROUVE** la subvention d'équipement complémentaire d'un montant de 316 164 € pour l'exercice 2024 versée par le budget général au budget annexe de Plaine-Joux pour la création d'un télésiège ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter la présente délibération.



Fait à Passy, le 20 juin 2024
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE